Décembre 2018

GAL du Bassin de Bourg-en-Bresse

Notre territoire en marche pour une valorisation durable de nos ressources

2 007 700 €

Axe 1 : Impulser l'évolution des pratiques agricoles et sylvicoles durables

FA 1 : Productions agricoles et sylvicoles durables — 307 518 €

- *1.1 - Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et sylviculteurs*
  - Conception et mise en œuvre d'une stratégie foncière agricole et/ou sylvicole à l'échelle du bassin
  - Conception de nouvelles formes de mise à disposition du foncier et / ou du bâti dans le cadre de l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire
- *1.2 - Encourager la recherche, l'acquisition, la mise en place et la valorisation de techniques de productions agricoles et sylvicoles durables*
  - Projet portant sur la création et l'adaptation d'itinéraires techniques sylvicoles et agricoles permettant l'acquisition de références techniques
  - Promotion, communication, valorisation des innovations technico-économiques
  - Information, formation et/ou apprentissage des publics afin de renforcer les liens apprenants – professionnels – élus (agriculteurs, sylviculteurs, apprenants, professionnels agricoles, élus)
  - Réalisation des diagnostics d'exploitation agricoles préalables à la mise en place d'un système agroforestier, sur le thème de l'efficience énergétique (par exemple : Bilan Carbone) et / ou de l'impact sur la biodiversité
- *1.3 - Mettre en place le PAEC dans le cadre de la stratégie-environnementale territoriale*
  - Animation du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) : animation, études, conseils-expertises, communication
    - > Actions de sensibilisation, de communication, de démarchage et d'accompagnement auprès des agriculteurs pour leur permettre de souscrire des mesures contractuelles MAEC (Mesure Agro-Environnementale et Climatique)
    - > Conduite d'études, d'inventaires et de suivis scientifiques, y compris les diagnostics d'exploitation préalables à la contractualisation MAEC

FA 2 : Structuration et mise en réseau des filières agricoles et sylvicoles — 234 888 €

- *2.1 - Favoriser la création de structures agricoles / sylvicoles de réflexion et d'actions*
  - Accompagnement à la création de Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) ou GIEEF (Forestiers) sur le territoire
  - Animation des GIEE(F) situés sur le territoire
- *2.2 - Accompagner l'essor de nouveaux modes de distribution et de promotion des produits agricoles / sylvicoles locaux*
  - Modes / outils de transformation, de valorisation et / ou de distribution des produits agricoles / agroalimentaires / alimentaires / sylvicoles sur le territoire
- *2.3 - Encourager la coopération et la promotion au sein des filières agricoles et sylvicoles*
  - Coopérations réunissant l'ensemble des maillons d'une ou plusieurs filières (production, transformation, commercialisation) dans le cadre des projets de la filière AOC Crème et Beurre de Bresse et de la filière bois
  - Promotion, communication des filières agricoles, alimentaires et sylvicoles à destination des acteurs économiques et / ou du grand public

FA 3 : Préservation des Trames Vertes et Bleues — 85 000 €

- *3.1 – Identifier, préserver et valoriser les corridors écologiques*
  - Application des orientations des Schémas de Cohérence Territoriale en matière de corridors écologiques, à l'échelle de la parcelle
  - Investissements permettant la préservation, la valorisation et/ou la sensibilisation à la préservation des corridors écologiques communaux ou intercommunaux
  - Mise en place d'écopâturage communal ou intercommunal

Axe 2 : Impulser l'évolution des modes de consommation et de productions énergétiques

FA 4 : Développement de l'écomobilité — 233 037 €

- *4.1 – Accompagner les projets favorables aux nouveaux besoins de mobilités alternatives et d'interconnexion.*
  - Elaboration et mise en œuvre de programmes d'actions favorisant l'écomobilité :
  - Ingénierie, expérimentation, conseils et/ou études en faveur de la stratégie territoriale de mobilité, de la planification et de la question du stationnement sur le territoire
  - Aménagements extérieurs d'espaces et d'équipements favorisant l'écomobilité, achat de matériels

FA 5 : Développement d'un urbanisme et d'un habitat durable, économe et producteur d'énergie — 233 037 €

- *5.1 – Favoriser la rénovation énergétique de l'habitat privé.*
  - En lien avec la plateforme de rénovation énergétique Mon Cap Energie :
  - Actions d'animation, de communication, de sensibilisation, de prospection à destination des particuliers, des professionnels et des partenaires Mon Cap Energie
  - Dispositif de plateforme de rénovation énergétique Mon Cap Energie à destination des particuliers :
    - > accompagnement technique proposé aux particuliers dans le cadre de la plateforme Mon cap énergie
    - > études permettant de développer des outils de financement des travaux des particuliers
  - Accompagner la montée en compétence et le groupement des entreprises du bâtiment dans le domaine de la rénovation énergétique :
    - > soutien de programmes de formations théoriques et/ou pratiques, en matière de rénovation énergétique et d'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable.
    - > soutien à l'animation en vue de la constitution de groupements d'entreprises.
    - > soutien aux actions de sensibilisation
- *5.2 – Encourager un urbanisme durable.*
  - Sensibiliser et former aux principes d'urbanisme durable (animation, formation) : actions de sensibilisation, de formation-action à destination des collectivités et des acteurs de l'urbanisme.
  - Accompagner l'émergence et la mise en œuvre de démarches d'urbanisme durable : animation, études, assistance à maîtrise d'ouvrage

FA 6 : Développement de la production de ressources issues de la valorisation des déchets et de la production d'énergies renouvelables — 197 185 €

- *6.1 – Favoriser les innovations permettant de valoriser ou réduire les « déchets ».*
  - Expérimentations « Produit / Procédé » : ingénierie, conseils et/ou études en vue de tests de caractéristiques d'un produit ou de tests de modes de transformation pour la création de produits
  - Accompagner les démarches portées à l'échelle du territoire et/ou impliquant plusieurs acteurs en matière de valorisation des « déchets » et des coproduits agricoles (démarche d'économie circulaire et / ou d'écologie industrielle)
  - Achat de matériels contribuant à la valorisation ou la réduction des « déchets »
- *6.2 – Accompagner des projets de méthanisation collective ou en auto-consommation ou en injection.*
  - Accompagnement de projets de méthanisation collective ou en autoconsommation ou en injection :
    - > actions de sensibilisation et d'incitation au développement de projet de méthanisation
    - > diagnostic territorial des potentiels méthanisables
    - > accompagnent projets collectifs ou individuels en autoconsommation (l'énergie produite est réutilisée en totalité pour les besoins de l'exploitation) ou injection
  - Etudes permettant la mise en œuvre d'unités de méthanisation privées
- *6.3 – Soutenir la production et la valorisation du biogaz.*
  - Etudes sur le bioGNV (Gaz Naturel de Ville)
- *6.4 – Développer les installations locales d'énergie renouvelable*
  - Projets citoyens de production d'énergie renouvelable (hors méthanisation) : animation, assistance à maitrise d'ouvrage, étude de faisabilité/juridique/financière

Axe 3 : Impulser l'évolution des regards sur le territoire

FA 7 : Marketing territorial — 286 814 €

- *7.1 - Véhiculer une image partagée du territoire*
  - Ingénierie pour l'intégration de la marque dans la stratégie des acteurs locaux, actions de formation à destination des acteurs des filières économiques, culturelles, sportives, universitaire et étudiante
  - Utiliser la marque « Bourg-en-Bresse la belle rencontre » pour valoriser la diversité et assurer la visibilité des « savoir- faire» et de l'ensemble des composantes du territoire en travaillant de façon complémentaire l'ensemble des thématiques
  - Partage, diffusion de la connaissance, promotion, actions pédagogiques, valorisation d'actions partagées en lien direct avec la marque « Bourg-en-Bresse, la belle rencontre »
- *7.2 - Promouvoir et valoriser le territoire pour favoriser l'attractivité par le développement du marketing territorial*
  - Partage, diffusion de la connaissance, promotion, valorisation de nouvelles pratiques en lien direct avec la marque « Bourg-en-Bresse, la belle rencontre »
- *7.3 - Partage, diffusion de la connaissance, promotion, valorisation de nouvelles pratiques en lien avec le marketing territorial réalisé sur les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes des Bords de Veyle*
  - Elaboration et / ou animation d'une stratégie de marketing territorial permettant de valoriser les atouts économiques, touristiques ou résidentiels du territoire des 6 communes de l'ex- Communauté de Communes des Bords de Veyle

FA 8 : Coopération interterritoriale et transnationale — 71 703 €

FA 9 : Animation et fonctionnement du GAL — 358 518 €

GRAND bassin de BOURG-EN-BRESSE communauté d'agglomération — la Veyle communauté de communes — LEADER — L'EUROPE S'ENGAGE en AUVERGNE – RHÔNE-ALPES avec le FEADER — Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural